



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION DU DROIT
D'EXPLOITATION DE NEUF REPRESENTATIONS
DU SPECTACLE "ZILLE ZAILLE ZOUILLE" PAR
KARAKOIL PRODUCTION, DANS LES
BIBLIOTHEQUES SUD, EST ET OUEST**

**DÉCISION N° AU-19-376
EN DATE DU 11 OCTOBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Maire-adjoint ;

CONSIDÉRANT la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2019-2020,

CONSIDÉRANT la proposition de spectacle de la Société Karakoil production représentée par Madame Cécile Pellarini, en sa qualité de gérante, dont le siège social est situé au 10, Chemin de Mastouloucia – 64990 SAINT PIERRE D'IRUBE, les samedis 11 janvier, 8 février et 16 mai 2020 à 10h30 à la bibliothèque Sud, les 1^{er} et 29 février ainsi que le 30 mai 2020 à 10h30 à la Bibliothèque Ouest et enfin les 11 janvier, 29 février et 16 mai 2020 à 16h30 à la bibliothèque Est.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société Karakoil Production représentée par Madame Cécile Pellarini, en sa qualité de gérante, dont le siège social est situé 10, chemin de Mastouloucia – 64990 Saint Pierre d'Irube, un contrat de cession du droit d'exploitation de neuf représentations du spectacle intitulé «Zille Zaille Zouille, les samedis 11 janvier, 8 février et 16 mai 2020 à 10h30 à la bibliothèque Sud, les 1^{er} et 29 février ainsi que le 30 mai 2020 à 10h30 à la Bibliothèque Ouest et enfin les 11 janvier, 29 février et 16 mai 2020 à 16h30 à la bibliothèque Est dont le coût est fixé à deux mille deux cent cinquante euros (2 250,00 € T.T.C.) les 9 représentations ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20191011-lmc1H6772H1-AR Date de réception en Préfecture : 11/10/2019 Date de Publication : 11/10/2019
